



**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2019**  
**COMPTE RENDU**

L'an 2019, le 26 septembre, le Comité Syndical du SIARNC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude MANCEAU

**Etaient présents :**

M. MANCEAU Claude, M. DURAND Sylvain, M. GARDERA Denis, M. BEHERAY Pierre, M. LE FOLL Joseph, Mme BOULANGER Christine, M. BUISSON Gérard, Mme CHANCEL Françoise, M. COULOMBEL Simon, M. JACQUES Bernard, M. JOUIN Dominique, Mme LAGRAVIERE Isabelle, M. LANCESTREMER Armand, M. LE GOFF Francis, M. METIVIER Laurent, Mme PLANCHON Denise, M. RECOUSSINES Michel, Mme VENANT Annick.

**Procurator(s) :** M. JULLIEN Jean-Pierre donne pouvoir à M. MANCEAU Claude, M. LEMAITRE Patrick donne pouvoir à Mme BOULANGER Christine.

**Etai(ent) absent(s) :** M. BOHY Gérard, M. COLLEU Christian, M. DUCROCQ Jean, M. LE NAGARD Jean-François, M. MOREAU Christian, Mme VIROT Sandrine. M. LAVENANT David.

**Etai(ent) excusé(s) :** Mme BURGHOFFER Chantal, Mme GONTHIER Annie, M. LEBAR Daniel, M. ROBERT Yann.

A été élu(e) comme **secrétaire de séance** : M. Joseph LE FOLL

**ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 27 JUIN 2019**

1. CONVENTION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE SANTE
2. ASSURANCE IARD
3. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL
4. EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE ET SUBVENTIONS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
5. POINT SUR LE PERSONNEL
6. POINTS DIVERS ET QUESTIONS

**Audit financier auprès des concessionnaires d'eau potable avec le SIAB**  
**Révision des Règlements d'assainissement collectif et non collectif**  
**Communication**  
**Convention Beynes – extension de réseau rue du château d'eau**  
**Point sur les travaux**



## COMPTE RENDU

M. Claude MANCEAU, Président du SIARNC, ouvre la séance.

Le Comité syndical a autorisé l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIAB et lancement de la consultation pour l'audit financier sur le reversement de la redevance d'assainissement.

Le compte rendu du Comité syndical du 27 juin 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

### **1. CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2020-2025 – RISQUE SANTE**

Le syndicat s'est rallié en décembre 2018 à la procédure de passation d'une convention de participation relative au risque santé pour la période 2020 – 2025.

Le CIG a lancé une consultation, le groupe Vyv (rapprochement de la MGEN et Harmonie Mutuelle et de leurs mutuelles partenaires) a été retenu.

Les agents peuvent bénéficier de cette mutuelle avec une participation de l'employeur. Les montants restent inchangés.

- Participation de l'employeur par agent assuré : **20 € / agent / mois**
- Complément de Participation par enfant à charge de l'agent : **5 € / enfant rattaché / mois**
- Complément de Participation pour l'agent ayant un salaire net inférieur ou égal à 2000 € / mois : **5 € / agent remplissant les conditions / mois**

La Contribution aux frais de gestion du CIG s'élève à 100 € / an.

**Le Comité Syndical a AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer la convention d'adhésion à la Protection Sociale Complémentaire.**

### **2. ASSURANCE IARD 2020-2023**

Le syndicat s'est rallié en décembre à la procédure de passation d'une convention de participation relative aux risque IARD (incendie, accidents et risques divers).

Une présentation du résultat de la consultation a été faite le 9 septembre 2019.

Les candidats retenus sont les suivants pour les montants annuels estimés à :

Lot 1A	Dommages aux biens et risques annexes	SMACL	2556,20 € TTC (franchise 1)
			2816,10 € TTC (franchise 2)
			+ 98,25 € (bris de machine)
Lot 2A	Responsabilité Civile et Protection juridique (en option)	PNAS	1090,31 € TTC
	et Protection juridique (en option)		1 207,47 € TTC
Lot 4A	Protection fonctionnelle des agents et des élus	SMACL	179,85 € TTC

**Le Comité Syndical a AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer le bon de commande.**

### **3. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL STEP SAINT GERMAIN DE LA GRANGE**

Le marché 2013-009 pour la conception, reconstruction et exploitation de la step de Saint-Germain-de-la-Grange a été prononcé avec réserves le 21 septembre 2016 car la performance de la vis presseuse n'a pas été atteinte lors des essais de garantie.

L'exploitation a montré une surconsommation de chaux, de polymère et d'électricité afin d'atteindre la siccité des boues attendues malgré les investigations complémentaires de la part du constructeur.



En compensation de ce déficit et afin de conclure l'opération, il est prévu la signature d'un protocole transactionnel entre OTV (Veolia - MSE) et le SIARNC pour un montant de 25 000 € équivalent au coût supplémentaire sur 10 ans.

**Le Comité Syndical a AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer ce protocole.**

#### **4. EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE ET SUBVENTIONS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

##### 3.1 Zonages et subventions

Règles plus contraignantes pour l'AESN :

1. Taux d'aide minoré si pas de zonage EP au 1<sup>er</sup> janvier 2021
2. Tous les zonages doivent être passés en enquête publique (assainissement et eaux pluviales)

**Ces zonages n'ont pas été réalisés sur l'ensemble des communes ou ne sont pas passés en enquête publique empêchant ainsi l'attribution de subvention.**

**Un point sera fait par le SIARNC sur l'ensemble des zonages et des enquêtes réalisés et sera envoyé aux élus pour information.**

**Le Comité syndical a décidé d'ADOPTER, à l'unanimité, le zonage d'assainissement de la zone de collecte de Villiers-Saint-Frédéric ainsi que de Galluis, Villiers-le-Mahieu et les Mesnuls.**

##### 3.2 Gestion patrimoniale et compétence

Règles plus contraignantes pour l'AESN :

1. Le SIARNC doit montrer qu'il travaille sur la gestion des Eaux Pluviales sur le territoire
2. Le SIARNC doit étudier les impacts sur le milieu naturel pour chaque dossier

**La question sur les réseaux pluviaux est de plus en plus posée par les communes. Il est nécessaire de réaliser un bilan complet sur le patrimoine Eaux Pluviales.**

**Le Comité syndical a APPROUVE, à l'unanimité, la réalisation d'une pré-étude afin de chiffrer une étude globale sur les réseaux d'eaux pluviales du territoire (inventaire, état des ouvrages et zonages).**

#### **5. POINT SUR LE PERSONNEL**

Afin de compléter l'encadrement du SIARNC en prévision du départ du DGS , il est proposé au Comité syndical la création de deux postes :

- un poste d'attaché
- un poste d'ingénieur

Le poste qui ne sera pas retenu sera supprimé.

**Le Comité syndical a AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président à créer un poste d'attaché et un poste d'ingénieur et à modifier en conséquence le tableau des emplois du SIARNC.**

#### **6. POINTS DIVERS ET QUESTIONS**

- **AUDIT FINANCIER AUPRES DES CONCESSIONNAIRES D'EAU POTABLE (REVERSEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT) AVEC LE SIAB**

**Le Comité syndical a AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec le SIAB.**

**Le Comité syndical a AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président à lancer la consultation pour cet audit financier.**

- **REVISION DES REGLEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF**

Une révision de ces deux règlements est en cours.



▪ **COMMUNICATION**

La réalisation d'un film de présentation sur la station de Vicq est en cours. Ce dernier sera mis sur le site internet du Syndicat.

La Lettre n°6 du SIARNC est en cours d'impression.

▪ **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BEYNES – EXTENSION DU RESEAU DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU**

Des échanges sont en cours avec la commune quant au raccordement des effluents supplémentaires sur le réseau du Syndicat.

▪ **POINT SUR LES TRAVAUX**

Un point a été fait sur le dépôt des dossiers de subvention pour la bassin de stockage restitution sur la commune de Méré et les travaux d'extensions de réseaux sur les communes de Bazoches sur Guyonne, Méré et Montfort l'Amaury.

Il a été rappelée les nouvelles règles, de plus en plus drastiques, d'obtention des subventions (linéaire maximum de 40 m entre 2 branchements, zonages d'eau usées et d'eaux pluviales passés en enquête publique, obligation d'un zonage d'eaux pluviales à compter du 1er janvier 2021, étude de l'impact des travaux sur le milieu naturel).

Il a été évoqué les problèmes du mauvais raccordement des eaux de ruissellement de voirie, rue de la Mairie, sur le réseau d'eaux usées à Saint-Germain de la Grange. Cela engendre des arrivées massives d'eaux sur la station d'épuration perturbant le fonctionnement de cette dernière. Les sur débits peuvent atteindre 200 à 300 m<sup>3</sup>/h pour une station dimensionnée à 90 m<sup>3</sup>/h en pointe.

M. Le Goff, délégué de la Commune de Saint-Germain-de-la-Grange, informe que les travaux de suppression des eaux de ruissellement de voirie du réseau d'assainissement des eaux usées est prévu avant la fin de l'année afin d'acheminer les eaux par le réseau d'eaux pluviales et la mare située rue de la Mairie.

La séance a été levée à 19h15.

Le Président,

Claude MANCEAU

